

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal 07 octobre 2013



LA FÊTE DE LA POMME, DIMANCHE 13 OCTOBRE 2013, SALLE
POLYVALENTE DE MACOT CHEF LIEU.

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2013

Présents : M. Richard BROCHE, maire, M. René ALLAMAND, Mme Sylvie MAITRE, adjointe, MM. Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints
Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale,
MM. David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Michel BORLET, Yves BRIANÇON, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Monsieur Jean Marie GERMAIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 02 septembre 2013. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Affaires générales

1. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU MARCHÉ AMBULANT DE PLAGNE CENTRE

Monsieur Laurent BOCH rappelle qu'un marché ambulant se tient tous les samedis de 7h à 19h pendant la saison hivernale et tous les mardis de 7h à 19h pendant la saison estivale. Monsieur Laurent BOCH indique que l'emplacement actuel du marché pose des soucis d'organisation et de sécurité puisqu'il coïncide avec les arrivées et départs de la clientèle. Il propose donc de modifier l'emplacement de ce marché et de l'installer sur la place du monument aux morts de la commémoration du parachutage de 1944 à Plagne Centre. Il précise que le coffret électrique permettant l'alimentation des stands serait également déplacé, ce qui faciliterait ainsi l'organisation des animations l'été.

Afin d'actualiser le tarif du mètre linéaire, monsieur Laurent BOCH propose de fixer celui-ci à 4,00 euros.

Le conseil municipal décide de déplacer le marché comme proposé ci-dessus et de fixer le tarif du mètre linéaire à 4,00 euros. (Votants : 19, pour : 19)

2. AUTORISATION AU MAIRE À PASSER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR UN LOCAL SITUÉ À PLAGNE 1800

Monsieur Robert ASTIER présente la demande de monsieur Philip HATTON de pouvoir louer deux locaux situés à Plagne 1800 sur la parcelle cadastrée N n°905 pour du stockage de matériel.

Monsieur Robert ASTIER propose de lui mettre à disposition ces locaux en contrepartie d'un loyer annuel de 340 euros pour la période du 06 septembre 2013 au 05 septembre 2016.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition des locaux cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

3. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE DANS L'IMMEUBLE LE JOVET À PLAGNE CENTRE

Madame Sylvie MAITRE rappelle que chaque année la commune met à disposition de l'association Plagne Music Art, une salle dans l'immeuble «le Jovet» à Plagne Centre afin de lui permettre de dispenser des cours de musique aux enfants de la station. Elle propose de lui mettre à disposition cette salle à titre gracieux pour la période allant du 05 septembre 2013 au 05 juillet 2016.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition de la salle citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

4. CONVENTION AVEC UN OPÉRATEUR POUR L'ACCÈS WIFI SUR LA STATION ET LES HAMEAUX NON DESSERVIS

Monsieur Bernard AUBONNET informe le conseil municipal que la convention passée avec l'opérateur Neptune pour l'accès wifi sur la station arrive à échéance.

Cet opérateur propose d'installer 17 nouveaux accès sur la station pour une meilleure couverture et propose une solution viable pour la couverture des hameaux non desservis de la commune. Parallèlement, il souhaite s'engager dans une politique tarifaire, en diminuant les prix des forfaits proposés pour les usagers. Pour exemple, le tarif de 7 jours de connection passe de 30 euros à 19,90 euros et le mois de 65 euros à 35 euros.

Monsieur Bernard AUBONNET propose de renouveler la convention pour une durée de 9 ans et de fixer le pourcentage de rémunération versé par la société Neptune à la commune à 15% du chiffre d'affaire.

Suite à l'interrogation de monsieur Patrice MEREL sur le chiffre d'affaire, monsieur Bernard AUBONNET répond que la société Neptune est tenue de fournir un état détaillé des ventes réalisées certifié par un expert comptable à la fin de chaque saison. Pour l'année passée, le chiffre d'affaire était d'environ 42 000 euros, et 8 000 euros ont été reversés à la commune.

Monsieur Bernard AUBONNET indique que la Mato n'a recensé pratiquement aucune réclamation sur cet opérateur.

Monsieur René ALLAMAND demande si l'accès wifi est disponible hiver comme été.

Monsieur Bernard AUBONNET répond que les accès fonctionnent toute l'année.

Monsieur Robert ASTIER souhaite savoir si l'électricité et les interventions lors de coupure sont toujours à la charge de la commune. Monsieur Bernard AUBONNET explique qu'il est plus facile pour la commune d'intervenir rapidement et rappelle que ces interventions sont relativement rares.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec la société Neptune dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

5. DESTINATION DES PRODUITS DE LA FORÊT COMMUNALE POUR 2014

Monsieur Jean Luc BROCHE rappelle que chaque année l'office national des forêts présente à la commune les coupes à asséoir en forêt communale. L'office national des forêts propose de marteler les coupes suivantes pour 2013 : parcelles 9, 11, 29, pour un volume respectif de 700 m³, 500 m³, 500 m³.

Monsieur André BROCHE s'interroge sur le devenir des bois laissés à l'abandon dans la forêt.

Monsieur Jean Luc BROCHE espère pouvoir les vendre au printemps mais ils ne sont malheureusement pas toujours accessibles.

Le conseil municipal demande à l'office national des forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes désignées ci-dessus et désigne monsieur Jean-Luc BROCHE comme garant de la bonne exploitation du bois. (Votants : 19, pour : 19)

6. POSITION DE PRINCIPE POUR LA REPRISE DU BAIL COMMERCIAL DU GARAGE DE PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la fermeture du garage de Plagne Centre pour la partie mécanique et dépannage. Seule la livraison de carburant a été maintenue.

Comme il s'agit d'un service important pour les clients, monsieur le maire explique qu'il a rencontré dernièrement le propriétaire des murs du garage et l'exploitant actuel, liés par un bail commercial.

Le propriétaire n'est en aucun cas vendeur, mais serait disposé à conclure un nouveau bail.

Monsieur le maire propose l'hypothèse de travail suivante :

La commune signe un bail commercial 3/6/9 pour la reprise du niveau rez de chaussée du garage et sous loue ensuite :

- trois travées et la partie pompes carburants pour l'activité garage/mécanique/dépannage. Monsieur le maire indique que des candidats se sont déjà manifestés pour reprendre l'exploitation garage.
 - une demi-travée pour le stationnement d'une navette de transport public
 - demi-travées pour l'activité entrepôt/cash de l'exploitant actuel.
- Le reste servirait de locaux de stockage ou de garage pour la commune et/ou la MATO.

Monsieur le maire souhaite que le conseil municipal se positionne sur le dossier avant d'engager plus en avant les démarches. Monsieur le maire ajoute que l'exploitant du garage aura obligation d'assurer à minima un service dépannage et carburant.

Monsieur le maire rappelle la possibilité de construire un deuxième bâtiment au dessus du garage. Dans le cas où les services de l'État donneraient leur accord, le propriétaire ne s'opposerait pas à cette réalisation.

Monsieur Patrice MEREL demande la raison pour laquelle la location du garage et des travées ne se passe pas en direct entre le propriétaire et les personnes concernées. Monsieur le maire explique que le propriétaire souhaite avoir un seul interlocuteur et garantir aussi la pérennisation de l'activité garage. Monsieur Bernard AUBONNET ajoute que cela permettrait à la collectivité de veiller à la continuité de ce service important pour la clientèle.

Suite à l'inquiétude de monsieur Joël OUGIER SIMONIN sur le devenir du garage, monsieur le maire répond que la commune ne passera pas de bail si aucun exploitant ne se propose pour le garage.

Il demande juste une position de principe des élus pour pouvoir travailler sur le projet et lancer une consultation pour la reprise du garage.

Monsieur Robert ASTIER rappelle que le bureau n'avait pas souhaité récupérer les logements. Monsieur le maire confirme que ces derniers resteront à la charge de l'actuel exploitant ou propriétaire.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le principe de reprise du bail commercial de location des murs du garage de Plagne Centre tel que présenté par monsieur le maire. (Votants : 19, pour : 19)

Finances

1. PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Paul BROCHE présente le tarif de l'eau et de l'assainissement pour 2014.

Monsieur le maire propose que le tarif de l'eau potable reste inchangé.

Après acceptation par le conseil municipal, monsieur Paul BROCHE rappelle le tarif de l'eau potable HT en €.

Partie fixe	forfait ouverture ou fermeture de branchement	consommation	
		< 35m ³	> 35m ³
22	75	0,10	0,46

Location de compteurs		
1,5 m ³ /h	3 m ³ /h	10 m ³ /h
2,20	2,70	3,20

Pour la part assainissement, il présente ensuite la redevance qui se compose comme suit et qui est actualisée chaque année :

- une redevance fixe, révisée chaque année conformément à la convention passée avec le Syndicat intercommunal de la Grande Plagne et Véolia égale à 11,01 € HT par abonné et par an (10, 7396 € HT en 2013)

- une redevance proportionnelle de 1,8541 € par m³ facturé (même tarif qu'en 2013)

Monsieur Paul BROCHE ajoute, pour information, que l'agence de l'eau applique désormais les taux des redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte à taux plein soit :

- 0,28 euros HT (Tva 7%) au m³ pour la pollution
- 0,15 euros HT (Tva 7%) au m³ pour la modernisation des taux de réseaux de collecte.

Le conseil municipal approuve les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2014. (Votants : 19, pour : 19)

2. DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le maire présente la décision modificative n°2 au BP 2013. Il précise qu'elle est conforme aux décisions prises lors du conseil municipal informel finances du 30 septembre dernier.

Cette décision modificative concerne le budget général. Il rappelle que conformément aux engagements pris, les dépenses supplémentaires sont intégralement financées par des économies, sans augmentation du volume global du budget. Monsieur Robert ASTIER demande si les travaux du cinéma de Plagne Centre sont budgétés.

Monsieur le maire explique que la MATO va lancer les travaux et ces derniers seront financés par la commune sur le budget 2014.

A ce sujet, monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaiterait connaître le montant exact des travaux. Monsieur le maire présente les travaux à réaliser et les montants correspondants :

- Mise en conformité électrique : 4 500 euros, sécurité incendie : 2 500 euros, signalétique : 340 euros, extincteur : 500 euros, grille de désenfumage : 2 500 euros, contrôle technique et nettoyage : 9 000 euros, remise en état des sanitaires et désenfumage intérieurs (volets) : 3 000 euros, transfert du numérique et sonorisation : 13 433 euros et reprise du mobilier : 10 000 euros ; ce qui fait un total de 45 773 euros HT. Il confirme que les travaux restent bien dans l'enveloppe annoncée (50 000 euros).

Monsieur Laurent BOCH demande si la MATO va faire appel à un maître d'oeuvre pour suivre les travaux alors que la commune a le personnel compétent. Monsieur le maire précise bien que les travaux sont lancés par la MATO car cette structure gèrera ensuite le cinéma mais les travaux sont financés par la commune qui en assurera également le suivi.

Monsieur Bernard AUBONNET ajoute que les subventions ne peuvent être versées qu'à la MATO et que par son biais, les procédures pour les marchés sont allégées.

Monsieur Robert ASTIER s'étonne du peu de travaux de sécurité à réaliser.

Monsieur le maire indique que le Service départemental d'incendie et de secours a confirmé que le cinéma pouvait ouvrir du moment que les deux grilles extérieures sont dégagées et protégées. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN comprend l'urgence à réaliser les travaux mais ne trouve pas très logique que la Mato lance des marchés publics. Monsieur le maire rappelle que le montant des travaux est inférieur à 90 000 euros et une simple consultation suffit donc.

Le conseil municipal vote la décision modificative n°2 pour le budget général. (Votants : 19, pour : 19)

Urbanisme

1. CONVENTION DE SERVITUDE RÉSEAU ERDF À CRÊTE CÔTE

Dans le cadre de l'alimentation du chalet Flocon à Crête Côte, monsieur le maire informe qu'il convient d'instituer une servitude de passage de câble sous le chemin rural de Crête Côte (parcelle section N n°2112).

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec ERDF. (Votants : 19, pour : 19)

2. CONVENTION DE SERVITUDE RÉSEAU ERDF PLAGNE 1800

Dans le cadre de l'alimentation de la résidence «les Gémeaux» à Plagne 1800, monsieur le maire informe qu'il convient d'instituer une servitude de passage de câble sur la parcelle communale section N n°1345.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec ERDF. (Votants : 19, pour : 19)

3. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FONCIER A PLAN GAGNANT

Madame Sylvie MAITRE rappelle le projet d'urbaniser une zone AU à Plan Gagnant. Dans ce cadre, la commune doit aboutir à un accord avec les propriétaires afin de remembrer les parcelles, amener les réseaux et construire une voirie. De nombreuses discussions ont eu lieu avec les propriétaires et riverains.

Madame Sylvie MAITRE rappelle qu'elle avait promis de ne faire aucune modification sur les accords négociés. Néanmoins, madame Sylvie MAITRE présente une légère modification relative à une parcelle en limite de celle de la commune. Elle explique qu'il a été demandé par les propriétaires de créer une servitude de passage et de cour commune entre les deux parcelles.

Madame Sylvie MAITRE rappelle que le schéma proposé a été validé par les propriétaires. Cet aménagement permet à la commune de garder un terrain constructible. Monsieur Patrice MEREL soulève le problème de respect des marges de recul par rapport aux limites séparatives. Dans ce cas là, monsieur le maire répond que le règlement du PLU le prévoit. Monsieur Robert ASTIER s'inquiète de la limite de la cour commune qui empiéterait sur son terrain. Madame Sylvie MAITRE lui répond que son terrain n'est pas concerné.

Madame Sylvie MAITRE indique que les frais occasionnés par ce dossier seront supportés par les constructions à venir (taxe d'aménagement). Suite à l'interrogation de monsieur Marin Vivet Gros, madame Sylvie MAITRE explique que les propriétaires récupèrent leur m², exceptée la commune qui abonde une partie suite à la surlargeur de la route pour les réseaux.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN n'est pas d'accord avec le fait que la commune perde de la surface alors que la viabilisation de la voirie, du stationnement et des réseaux est réalisée pour les propriétaires. De plus, la commune rend leurs terrains constructibles. Après examen plus approfondi du plan, il semble à madame Sylvie MAITRE qu'il n'y a aucune perte

de surface pour la commune dans l'accord proposé. Monsieur Yves BRIANÇON serait d'accord avec la proposition mais le fait que la commune perde 20m² le dérange.

Afin de satisfaire les élus, madame Sylvie MAITRE propose de reporter la délibération au conseil municipal prochain. Il sera vérifier que l'accord entend bien la création de la cour commune et de la servitude de passage au niveau de la route d'accès uniquement sans perte de surface pour la commune. Monsieur Paul BROCHE souhaite que la collectivité soit vigilante sur la capacité en eau potable (par rapport à la piste de bob) de ce secteur au moment de la délivrance des permis de construire. Madame Sylvie MAITRE et monsieur le maire confirment que ce sujet est en cours de discussion au syndicat intercommunal de la Grande Plagne et que des études ont été lancées pour trouver une solution.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter cette délibération au prochain conseil municipal.

4. PROMESSE DE VENTE AVEC LA SOCIÉTÉ BMC LOISIRS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de réalisation d'un petit ensemble immobilier à Plagne Soleil par la société BMC loisirs. Monsieur le maire précise que l'ensemble immobilier regroupe des petits chalets à destination d'une résidence touristique. La surface serait de 700 m² au prix de 350 euros le m².

Monsieur le maire demande l'autorisation aux élus de signer le compromis de vente avec la société BMC loisirs.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la promesse de vente telle qu'elle lui ait présentée. (Votants : 19, pour : 19)

5. POSITION DE PRINCIPLE SUR LES PROJETS ZONES AU DE MACOT ET DE SANGOT

Madame Sylvie MAITRE rappelle l'inscription de deux zones AU au PLU (Macot et Sangot), et par là même, la volonté du conseil municipal de permettre la réalisation d'habitat à vocation de résidences principales. A ce jour, deux pré-projets ont été réalisés par le cabinet VIAL conformément aux orientations d'aménagement du PLU afin d'établir un comparatif. Suite aux nombreuses discussions lors des différentes commissions urbanisme et à un positionnement mitigé de la part de ses membres, madame Sylvie MAITRE souhaite connaître la position du conseil municipal sur ce sujet. Elle ne souhaite plus perdre son temps à travailler sur un projet s'il n'a pas de chances d'aboutir. Monsieur Pierre OUGIER ne trouve pas judicieux de se lancer dans ce projet à 6 mois des élections. Il estime que le prochain mandat devra décider de la suite à donner à l'aménagement de ces secteurs.

Monsieur Michel BORLET regrette cette réaction car il rappelle que le prochain mandat mettra un certain temps avant de pouvoir démarrer les projets. Il serait regrettable que les élus actuellement en place arrêtent tout travail en vue des élections. Il rappelle qu'il existe un besoin crucial en logement sur le village pour les jeunes. Il est donc important que la commune prenne ses responsabilités.

Monsieur Patrice MEREL est d'accord sur le fait que la commune doit continuer à avancer pour trouver des solutions pour les logements mais pas sur le schéma proposé. La création d'un lotissement ne donnerait pas particulièrement priorité aux jeunes de la commune. La totalité des terrains serait en vente en même temps et entraînerait une sélection par l'argent. Il serait préférable d'urbaniser les terrains morceaux par morceaux afin que les jeunes puissent accéder à la propriété à leur rythme. Il serait plus partant pour réaliser des appartements en accession à la propriété. Monsieur le maire précise qu'il n'a jamais été dit que toutes les zones seraient mises en même temps sur le marché. Il précise que beaucoup de personnes d'origine macotaise sont venues le voir et lui ont fait part de leur souhait de pouvoir construire à Macot.

Pour lui, il est important de travailler pour ouvrir une zone à la construction. Il ne demande pas aux élus de prendre une décision finale sur ces projets mais il souhaite que ces derniers donnent un accord de principe pour pouvoir continuer à travailler. Monsieur Bernard AUBONNET rejoint complètement monsieur Michel BORLET sur la problématique de la lourdeur administrative et sur l'impératif de continuer les projets même si l'échéance des élections approche. Monsieur Bernard AUBONNET insiste sur le fait qu'il est juste demandé que les élus se positionnent sur l'avancement ou non du projet.

Monsieur Paul BROCHE est d'accord avec monsieur Pierre OUGIER et estime qu'une somme doit être prévue dans le budget 2014 pour que les prochains élus reprennent le projet, mais il est d'accord pour continuer à avancer sur les zones à urbaniser.

Monsieur Yves BRIANÇON estime que le conseil municipal devrait déjà savoir s'il souhaite continuer un aménagement sur Sangot ou sur Macot au vu des premières données fournies par le cabinet Vial. Continuer les études sur les deux secteurs entraîne des coûts inutiles. Il est totalement d'accord avec monsieur Patrice MEREL pour travailler plutôt sur des petites zones au départ. Concernant les prix annoncés par les Domaines pour les terrains des deux secteurs, monsieur Michel BORLET demande si la commune peut passer outre. Madame Sylvie MAITRE indique que la commune a toute liberté pour décider des tarifs mais qu'il est cependant important de garder à l'esprit la spéculation foncière que cela peut générer car le prix de référence des Domaines augmentera en proportion. Madame Sylvie MAITRE entend bien que le même tarif doit être pratiqué sur les deux secteurs, dans ce cas là, l'étude du cabinet Vial montre que la zone de Macot revient moins chère que celle de Sangot. Pour répondre à monsieur Patrice MEREL, madame Sylvie MAITRE indique que les jeunes de la commune pourront justement plus facilement acheter un terrain dans un lotissement que chez un privé, la surface des parcelles étant modeste.

Monsieur Marin VIVET GROS souligne les frais importants qu'entraîne la réalisation d'un lotissement pour la commune. Il pense que la collectivité devrait plutôt faciliter l'accession à la propriété avec la rénovation des maisons déjà existantes dans le village. Il émet le vœu que Macot reste un village et ne devienne pas une ville. Madame Sylvie MAITRE rappelle les coûts importants de la rénovation pour de jeunes ménages et l'impossibilité pour la commune d'aider financièrement à la rénovation hors contrats particuliers du type OPAH. Elle souligne que l'on ne parle que de 25 maisons, réalisées éventuellement en deux tranches, ce qui est loin de représenter une ville.

Pour Monsieur Joël OUGIER SIMONIN, un avant projet existait déjà sur la zone du carton à Sangot, il avait été donc décidé en commission urbanisme de partir sur l'urbanisation de cette zone. Il ne comprend pas pourquoi la décision a évolué sur l'urbanisation du secteur du clos à Macot. Il reproche à madame Sylvie MAITRE d'avoir bloqué les choses et décidé toute seule de faire une étude sur Macot. Il fait également part des craintes des propriétaires quant aux zones à urbaniser. Beaucoup souhaitent garder leur terrain pour les générations futures. La création d'un lotissement ne leur garantit aucune sûreté sur ce point. Des familles de Macot ont cédé des terrains leur appartenant pour la création du lotissement et se retrouvent sans terrain pour leurs enfants ou petits-enfants.

De plus, monsieur Joël OUGIER SIMONIN fait part de nouveau de son mécontentement du fait que les élus n'aient pas été conviés à la réunion d'information avec les propriétaires.

Madame Sylvie MAITRE réplique que durant tout le temps où monsieur Joël OUGIER SIMONIN a géré ce dossier rien n'a avancé. L'étude complémentaire qu'elle a commandée a pris 3 semaines. Elle répète ce qu'elle a déjà dit en commission urbanisme, c'est à dire que la réunion était organisée pour

rencontrer tous les propriétaires en même temps, leur donner à tous la même information et qu'ils puissent réagir sur les projets. Madame Sylvie MAITRE pense que c'était une belle occasion d'échanger avec eux. Elle n'a pas souhaité inviter tous les élus et présenter à la population une équipe divisée qui se bat au lieu d'avancer ensemble et qui aurait donné une mauvaise image à la population. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN redit que les méthodes de monsieur le maire et madame Sylvie MAITRE ne lui conviennent pas.

Monsieur Michel BORLET quitte la séance.

Madame Sylvie MAITRE a bien conscience que ses méthodes diffèrent de celles de monsieur Joël OUGIER SIMONIN mais elle estime que son travail a le droit d'être respecté. Elle réitère sa demande sur le choix des conseillers municipaux concernant la réalisation d'un lotissement sur la commune. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN estime qu'il existe d'autres solutions pour urbaniser le secteur plutôt que de réaliser un lotissement. Il conviendrait peut-être à la commune de les étudier. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN estime que le lotissement est une solution trop contraignante pour les propriétaires.

Monsieur Laurent BOCH, qui ne va jamais aux commissions urbanisme, explique qu'il a toujours entendu parler d'une zone à urbaniser à Sangot mais jamais à Macot. Il fait remarquer que si la commune s'éparpille, les projets n'avanceront pas. Madame Sylvie MAITRE souhaite rappeler que ce qui a motivé son choix est la nécessité de s'assurer que la collectivité choisisse le secteur le moins onéreux à mettre en oeuvre et donc le moins onéreux pour les futurs acheteurs. En aucun cas, cela n'a retardé l'avancement du projet. Pour madame Sylvie MAITRE, c'est le rôle d'une commune de faire attention à l'argent qu'elle dépense.

Monsieur le maire a soutenu madame Sylvie MAITRE depuis le début et il est tout à fait d'accord avec son raisonnement de travail. Les nouvelles demandes faites au cabinet Vial par madame Sylvie MAITRE ont permis notamment d'approfondir le dossier sur la zone à urbaniser de Sangot et de proposer deux secteurs à la population. Maintenant, il s'agit pour les élus de savoir s'ils souhaitent ou pas, apporter des solutions, pour construire, aux jeunes de la commune.

Monsieur Yves BRIANÇON considère qu'il est important que le conseil municipal se décide sur l'endroit le plus avantageux et arrête de se quereller.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN ne dit pas qu'il est contre le fait d'urbaniser un secteur car il a voté pour la modification du PLU mais il souhaiterait qu'une autre solution que le lotissement soit trouvée et que les élus référents utilisent d'autres méthodes de travail.

Madame Sylvie MAITRE rappelle que le SCOT prévoit que les secteurs AU notés dans le PLU seront peut être voués à disparaître dans le cas où la commune ne les réaliserait pas à terme. Monsieur Yves BRIANÇON est favorable à ce que les propriétaires se fassent eux même un lotissement mais le résultat sur le secteur de la Fontaine montre que c'est quasi impossible. Sur le fond, monsieur Joël OUGIER SIMONIN est d'accord pour rencontrer les propriétaires même s'il faudrait qu'ils aient plus de temps pour construire. Madame Sylvie MAITRE indique que le délai est de 10 ans dans les lotissements. Elle est d'accord que pour certains ce ne sera pas assez.

Monsieur René ALLAMAND propose de noter dans la délibération «zone à urbaniser» et de ne pas parler de lotissement afin de garder une ouverture sur la destination des secteurs.

Monsieur André BROCHE se pose la question de savoir si la commune poursuit son travail sur les deux zones ou choisit un secteur. Madame Sylvie MAITRE aimerait faire le choix après avoir rencontré tous les propriétaires et une fois que la collectivité aura la vision la plus juste de ce qu'on peut faire sur chaque zone. Monsieur André BROCHE pense aussi qu'il faudrait scinder les zones en deux tranches car compte tenu de la demande forte pour construire, les lots partiront de toute façon.

Monsieur Yves BRIANÇON demande confirmation d'un même tarif d'achat des terrains à Macot et à Sangot. Madame Sylvie MAITRE explique l'impossibilité qu'elle avait à se prononcer seule sur le sujet car le tarif doit être discuté et délibéré. A l'issue de ce conseil municipal, elle confirme que le tarif sera identique puisque le conseil le souhaite.

Le conseil municipal décide d'engager les démarches et procédures nécessaires à la réalisation de l'aménagement d'un secteur AU en fonction du coût et après consultation des propriétaires. (Votants : 18, pour : 11, contre : 1, Patrice MEREL, Abstention : 6, Marin VIVET GROS, Laurent BOCH, Pierre OUGIER, Ginette CRÉTIER, Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER)

6. POSITION DE PRINCIPE POUR DÉCLARATION DE PROJET SECTEUR DE PLAGNE BELLECÔTE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les différents projets qu'ont divers partenaires socio-économiques de la station de Plagne Bellecôte pour la redynamiser, avec notamment le réaménagement de la Grenouillère et de l'ensemble de ces équipements.

Il apparaît donc nécessaire d'avoir une démarche commune afin d'élaborer et de mener un aménagement cohérent de ce secteur.

Monsieur le maire rappelle les opérations déjà menées par le syndicat intercommunal de la Grande Plagne sur la modernisation de la piscine. La société d'aménagement de la Plagne travaille aussi sur un projet de piste de luge, les Esf à une animation ludique en front de neige et d'autres partenaires à la création d'un lieu d'accueil convivial sur cette grenouillère (Day-clubbing).

Monsieur le maire propose d'engager les démarches nécessaires à la mise en place d'une réflexion partenariale sur le secteur de plagne Bellecôte et d'adapter le PLU.

La procédure étant assez exceptionnelle, monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande combien de temps cela va prendre.

Monsieur le maire pense que si ce dossier est bien défendu auprès des services de l'état, une année suffira.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN est sceptique sur le fait que les services de la commune aient les compétences pour mener à terme ce dossier très complexe. Madame Sylvie MAITRE explique que les services de la commune ont pris contact avec les services de l'État et ont eu pour consigne de procéder de cette manière. Cela ne veut pas obligatoirement dire que le projet soit accepté mais il vaut mieux défendre une réflexion globale sur un secteur plutôt qu'un seul projet.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN entend bien que ces démarches sont entreprises pour mener à bien le projet de Day Clubbing.

Pour lui, l'idée est très bonne mais il ne cautionne pas la manière de faire de la collectivité :

- monsieur le maire a rencontré les intéressés qui sont venus ensuite présenter le projet en conseil municipal informel, puis une délibération de principe est proposé ce soir.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN aurait préféré que le conseil municipal décide de modifier le PLU et d'attendre que ce soit fait, travaille sur le meilleur emplacement pour ce type de structure, réalise un cahier des charges avec les modalités nécessaires, et ensuite lance une consultation pour trouver un candidat. Il rappelle que d'autres personnes étaient intéressées par l'implantation de ce type d'équipement puisque des courriers ont été reçus en mairie. De même, le conseil municipal a refusé de nombreuses propositions d'installation de chalet sur le domaine skiable depuis le début du mandat

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN est mal à l'aise par rapport à cela et estime que tous les candidats ont les mêmes droits. Il ajoute que monsieur le maire ne peut pas disposer des terrains communaux comme il le souhaite et les proposer au premier venu.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN refuse de prendre part à cette décision et de voter la délibération.

Monsieur le maire rappelle que la commune n'est pas obligée de consulter pour ces projets.

Madame Sylvie MAITRE trouve dommage que monsieur Joël OUGIER SIMONIN attende le conseil municipal pour réagir de cette manière et ne l'ai pas fait lorsque les intéressés sont venus présenter leur projet aux élus.

Madame Ginette CRÉTIER et monsieur Jean luc BROCHE ne prennent pas part au vote pour des raisons personnelles.

Le conseil municipal décide d'engager les démarches nécessaires à la mise en place d'une réflexion partenariale sur le secteur de Plagne Bellecôte et d'engager une déclaration de projet au PLU. (Votants : 15, Pour : 10, abstention : 5, Robert ASTIER, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Patrice MEREL, Yves BRIANÇON, Marin VIVET GROS)

Questions diverses

DOSSIER CINÉMA

Monsieur le maire annonce le montant des travaux du cinéma de Plagne centre : 50 000 euros environ. Il informe que le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a donné son accord pour l'ouverture cette saison sous réserve que soient réalisés les travaux de sécurité suivants : remettre les grilles de désenfumage, la coupure sonore en cas d'incendie et la mise en conformité du réseau électrique.

Le nombre de places validé par le Sdis est de 250 places assises. Monsieur Robert ASTIER s'étonne du peu de demandes du Sdis et demande si ce dernier a certifié l'ouverture du cinéma dans ces conditions pendant les 9 ans de bail.

Monsieur le maire n'a jamais dit que le Sdis avait donné son accord pour les 9 ans à venir. Il ne peut garantir l'évolution de la réglementation. Monsieur Robert ASTIER rappelle le coût important de la mise en conformité et d'accessibilité du cinéma si le Sdis en faisait la demande (400 000 euros selon lui).

PARKING PLAGNE SOLEIL

Monsieur le maire informe que le tribunal administratif de Grenoble a rendu son jugement et que la société Franalex doit payer à la commune 200 000 euros au titre des pénalités de retard dans la livraison du parking couvert en 2009. Il reste à juger les indemnités pour non livraison du parking pour les années 2007 et 2008. Il informe que les avocats de la collectivité défendent au mieux les intérêts de la commune et sont en cours de négociation avec l'avocat de monsieur Besson (Franalex).

Monsieur Robert ASTIER déplore le fait que monsieur le maire soit allé défendre seul la commune avec deux agents communaux et qu'aucun adjoint n'aient au courant de cette démarche. Il a été informé par monsieur BESSON lui même par téléphone. Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal l'a autorisé à ester en justice pour défendre la commune.

Monsieur Bernard AUBONNET est choqué d'apprendre que monsieur BESSON ait pu appeler des adjoints de la commune en direct et que ces derniers aillent dans son sens et lui fassent plus confiance qu'à monsieur le maire. La commune ne peut que se réjouir de cette première victoire et du fait que monsieur le maire défende au mieux les intérêts de la commune

PROJETS IMMOBILIERS

Monsieur le maire présente les différents projets immobiliers possibles sur la station :

- Au dessous de l'aconcagua à Plagne Centre, dans le talus au niveau des arbres, le cabinet IMHOTEP est prêt à présenter son projet aux élus. Il a déjà un gestionnaire (Société Néméa) pour une résidence de tourisme. Il réaliserait un parking souterrain à deux niveaux de 100 places. Un niveau serait réservé à la résidence. Le stationnement du deuxième niveau pourrait être vendu aux propriétaires intéressés. Les places aériennes dépendraient du domaine public.

A la place de la gendarmerie à Plagne Centre : projet d'une résidence de tourisme 4 étoiles + géré par Odalys. Il est prévu que le promoteur se charge de reconstruire des locaux pour la gendarmerie dans le bâtiment.

- Un projet de résidence hôtelière platinum (5 étoiles) présenté par la Sarl les Balcons de Belle Plagne - la résidence se ferait à côté du jardins d'enfants de Belle Plagne.

Monsieur le maire souhaite connaître les sentiments des élus sur ces projets.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN n'est pas contre ces projets mais il souhaiterait que la commune ne se précipite pas pour le projet de la gendarmerie car il estime que cet emplacement est stratégique. Il est impératif de lancer une réflexion globale pour l'utilisation de ce terrain.

Madame Sylvie MAITRE lui demande ce qu'il souhaiterait implanter à cet endroit. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN pense notamment à des locaux de stockage, cinéma, piscine et autres structures à destination de la clientèle.

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que le conseil municipal a donné son accord pour que les promoteurs puissent avancer sur le projet. Le moindre respect serait que les élus les reçoivent pour qu'ils présentent leur travail sans que cela ait valeur d'accord. Des idées communes peuvent même ressortir des discussions.

Dans ce sens, monsieur Joël OUGIER SIMONIN est d'accord pour les recevoir.

Monsieur André BROCHE rejoint l'avis de monsieur Joël OUGIER SIMONIN sur le fait qu'il est important d'avoir une vision globale de l'avenir de la station et réfléchir autrement sur la destination des terrains. Du moment que les projets sous l'Acongagua, à Plagne Soleil et à Belle Plagne avancent, le terrain de la gendarmerie pourrait être gardé pour le moment par la commune.

Monsieur David ALLEMOZ pense également que les carences en terme d'équipements et de structures sur la station devraient être listées pour avoir ensuite une vision globale sur l'avenir.

Monsieur Bernard AUBONNET est étonné par les réactions car il lui semble que de nombreuses réunions ont eu lieu à ce sujet depuis le début du mandat. Il est peut-être temps de faire un choix maintenant.

Monsieur Patrice MEREL évoque aussi le problème du cabinet médical.

Monsieur le maire est tout à fait d'accord mais tous ces problèmes ont déjà été listés, il faut maintenant avancer.

Monsieur Laurent BOCH évoque le projet sous la Cordillère qu'il avait présenté et qui aurait changé la vie et la vue de la station de Plagne Centre. Celui-ci a été refusé pour des problèmes techniques (usage du ruisseau). Il fait remarquer que la Société d'aménagement de la Plagne a réussi ce que la commune n'avait pas osé faire. Il trouve dommage que la commune n'arrive pas à faire évoluer l'image des stations pour des raisons techniques alors que des entreprises privées y parviennent. Il est étonné que monsieur le maire présente un projet vers ce même ruisseau. Monsieur le maire indique que si la Sap a réussi à buser le ruisseau, c'est grâce au Sigg et le projet immobilier sous l'Acongagua ne se trouve pas dans le ruisseau mais à côté.

Madame Sylvie MAITRE fait remarquer que ce projet pourrait également régler le problème de stationnement sur la station de Plagne Centre.

Concernant l'opération de la scierie VILLIEN GROS, monsieur le maire espère que le conseil municipal va bien vouloir aider les deux candidats avec la mise à disposition gratuite du foncier appartenant à la commune. Ce projet proposerait soit de l'accession à la propriété, soit de la location aidée.

Malgré le temps incertain et le froid, la fête de la pomme a bien eu lieu ce dimanche 13 octobre. Traditionnellement située sur la place de la mairie, le point d'accueil était situé, cette année, à la salle polyvalente afin que les repas du midi puissent être pris au chaud. Des tentes avaient été installées pour accueillir les artisans et les différentes animations. Le soleil est quand même venu réchauffer la journée et les nombreux badauds venus profiter de cette belle fête. A cette occasion, les enfants de l'école de Macot chef lieu ont réalisé de très beaux dessins sur le thème de la pomme. Ces oeuvres seront exposées à la bibliothèque de Macot chef lieu de la mi-novembre à la mi-décembre. Voici quelques instants de la journée en photo.

INSTANTS DE LA FÊTE DE LA POMME



THOMAS, LE MAGICIEN



LES JEUX EN BOIS
PAR FESTIJEUX



LA CHORALE DES AÎNÉS RURAUX



Michele OUGIER la gagnante du Jambon avec Ginette CRÉTIER, la présidente du comité des fêtes et Jean Pierre BORNAND.

INFORMATION ERDF

Numéro de dépannage pour les usagers :

09 726 750 73

Prévenance travaux : Ce service permet aux clients d'être prévenus par mail, 15 jours à l'avance, d'une coupure pour travaux dans leur quartier.

www.erdf-prevenance.fr

Quelques chiffres au 31/12/12 :

Sur la commune de Macot La Plagne, 68 % des réseaux moyenne tension et 95 % des réseaux basse tension sont en souterrain.

7044 usagers sont des clients basses tensions < 36Kva, 130 usagers sont des clients basses tensions > 36Kva, et 78 sont des clients moyennes tensions.

LISTES ÉLECTORALES

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2013 inclus. Pièces à produire : carte d'identité ou passeport/justificatif de domicile de moins de 3 mois. Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune (de la Plagne à Macot ou de Macot à la Plagne) est priée de se faire connaître en mairie pour effectuer le changement d'adresse et de bureau. Les ressortissants des 28 pays de l'Union Européenne suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède peuvent s'inscrire sur les listes électorales pour les élections municipales et européennes de 2014 dans les mêmes conditions que les français.

REPAS DES AÎNÉS

Dimanche 24 novembre 2013 à 12h

Macot La Plagne - salle polyvalente Macot chef lieu

Tour de chant théâtralisé par la compagnie Dé-blok manivelle «le grenier aux chansons».

Inscription en mairie **jusqu'au 15 novembre inclus au 04.79.09.71.52**

MARCHÉ DE NOËL

Samedi 30 novembre 2013

Noël en contes et légendes

AIME - RENSEIGNEMENT 04.79.55.67.00

Bibliothèque de Macot La Plagne

Semaine petite enfance - 0-6 ans
Vendredi 22 novembre à 18h30 -

Pyjama party - «des histoires à dormir debout» . RDV à la bibliothèque Macot chef lieu
- Information au 04.79.09.73.76

Samedi 23 novembre à partir de 15h -
Coin cocooning à Landry - salle des fêtes
«Fretin veut découvrir le monde» - Kamishibai et autres histoires....

Exposition

«**La vigne en tarentaise**» - jusqu'au 31 octobre 2013 à la bibliothèque de Macot chef lieu
- Prêt de la maison des arts - Exposition itinérante informative et artistique. Photographies, sculpture, tableaux

BRADE TON MATOS !

Samedi 16 novembre 2013

Macot La Plagne - salle polyvalente Macot chef lieu

Grande braderie de matériel de montagne organisée par l'association Musical'itude.

Emplacement : 5 euros pour les particuliers, 10 euros pour les professionnels. Inscriptions au 04.79.09.71.52 ou 06.86.24.48.59

Ouverture des portes à 06h pour les dernières inscriptions.

Possibilité de restauration sur place.
fin de la braderie 17h.

Ensuite repas/concert à la salle polyvalente.

DATES DES ELECTIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

Les dates retenus sont **le 23 et 30 mars 2014**. Rappel : Pour la première fois, en 2014, les électeurs des communes de 1000 habitants et plus vont élire en même temps et par le même bulletin de vote, les conseillers communaux et communautaires.

DATES DES ELECTIONS EUROPÉENNES

Les élections des représentants au Parlement européen auront lieu **le 25 mai 2014**.